Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260321-2026032102-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE DE DIRINON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Votants	19

N° Délibération : 2026032102
Date de convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 21/03/2026

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	D.SALIOU
J. EMILY	B. CROZON	P. PRÖNNICKE	N. FLOCH	B. GAVARD
A. COLIN	S. MEVEL	F. PAYET	S. LAIZET	B. BRILLAULT
A. LE ROUX	L. HEULIN-COJEAN	L. KERDONCUFF-LANCHEZ	A. MADEC	

Absents : Néant
Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Laura KERDONCUFF-LANCHEZ

T-1 Fixation du nombre d'adjoints au maire

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Dirinon étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Sur proposition de M. Guillaume BODENEZ, Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **De fixer à 4 (quatre) le nombre des adjoints de la ville de Dirinon.**

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

MAIRIE DE DIRINON 29460